

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Cambrilage à la salle polyvalente

Dans notre précédent numéro, nous vous informions de la recrudescence des cambriolages dans notre commune. Dans la nuit du 14 au 15 octobre, la salle polyvalente a été visitée. Bien que rien n'ait été dérobé, le commissariat de police de Moret est venu faire des relevés d'empreintes sur les portes et une plainte a été déposée.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2012, si vous venez d'emménager ou si vous n'êtes pas encore inscrit, venez en mairie, **avant le 31 décembre 2011**, vous faire inscrire sur les listes électorales. Munissez-vous d'une pièce d'identité (*passport, carte nationale d'identité*) en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile (*quittance de loyer, EDF ou téléphone*).

Trions malin

Lorsque vous venez à la mairie déposer vos bouchons et vos piles, prenez bien garde à ne pas les mélanger. Leur retraitement n'est pas tout à fait le même ! Enfin, depuis peu, un container spécial destiné aux cartouches d'encre est à votre disposition. Vous pouvez y déposer vos cartouches vides, sans emballage. Nous ne collectons pas le toner des photocopieurs.

Cartes nationale d'identité : attention aux délais !

La Sous Préfecture de FONTAINEBLEAU nous informe qu'en raison d'une diminution de ses effectifs, les délais d'obtention de la carte nationale d'identité se trouvent notablement allongés. Il vous faudra désormais attendre 6 à 8 semaines contre 4 semaines il y a encore quelques mois. Prenez vos précautions si votre carte arrive à expiration.

Bibliothèque municipale

Notre bibliothèque municipale continue de vous accueillir tous les samedis matin de 10h à 12h sauf pendant les vacances scolaires. A tour de rôle, Françoise ASSELIN, Armelle MEYER, Annie MICHAUT, Josette MUGUET, Claire France PIERGA et Hélène SICONOLFI seront à votre écoute et vous apporteront leurs conseils. La municipalité les remercie chaleureusement pour leur implication.

Du côté de l'ENVOL

L'association ENVOL organise, le vendredi 18 novembre, à partir de 19h30, à la salle polyvalente, une dégustation de Beaujolais : cochonailles et Beaujolais à discrétion. Prix : 7 € pour les adultes et gratuit pour les enfants. Réservations au 06 12 73 13 45.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

12 novembre : Béatrice de ROYS ROBINSON **19 novembre** : François DEYSSON

26 novembre : Jacques ILLIEN **3 décembre** : Marie-Claude BONNET

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie.villecerf@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.**
Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie

est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr

01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 52

Novembre 2011

Le saviez-vous ? Par fidélité à leurs compagnons tombés dans les tranchées, ceux qui sont revenus, mus par la volonté de ne pas oublier, seront à l'origine de la loi de 1920 instituant les monuments aux morts. Financés en partie par les anciens combattants, ces édifices sont destinés à honorer la mémoire des soldats morts pour la défense de la France. Les communes, dans leur immense majorité, vont élever des stèles, apposer des plaques, ériger des obélisques pour rendre un hommage solennel à leurs enfants disparus au champ d'honneur.

Edito du Maire

L'armistice du 11 novembre 1918 marque l'arrêt des combats de la Grande Guerre. En Europe, on compte 10 millions de morts et 20 millions d'invalides. La France a perdu 1,4 million de militaires et 300 000 civils.

En 1919, la nation française doit apprendre à vivre avec les fantômes de Verdun.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1919 ne s'est pas imposée, immédiatement, comme une cérémonie officielle. L'hommage aux soldats, vivants ou disparus, l'emporte sur la célébration de la victoire. Le 11 novembre 1919, seule Paris organise une cérémonie.

La loi du 24 octobre 1920 déclare le 11 novembre "**fête nationale**". Le Parlement a voulu que les morts soient honorés, le même jour à la même heure, dans toutes les communes de France.

Le 11 novembre 1920, à Paris, la République rend, pour la première fois, un hommage à un soldat inconnu. Le représentant anonyme et héroïque des "Poilus", désigné par Auguste THIN, l'un des leurs, est inhumé sous la voûte de l'Arc de Triomphe.

La dalle de granit porte ces mots simples : "Ici repose un soldat français mort pour la Patrie (1914-1918)".

Un monument aux morts est érigé dans chaque commune de France, autour duquel, chaque 11 novembre, les autorités, les associations patriotiques, les enfants des écoles et toute la population se rassembleront.

Le 11 novembre prochain, nous invitons toutes les Villecerfoises et tous les Villecerfois à renouer avec cette tradition en mémoire du sacrifice consenti. Nous nous rassemblerons, à 11 h, sur la place du village, pour rejoindre, ensemble, le monument aux morts en portant **tous** le petit drapeau français joint à ce numéro.

Marie-Claude BONNET

SUR VOTRE AGENDA

• 6 novembre, de 10h à 18h, braderie de vêtements à la salle polyvalente

• 13 novembre, de 8h à 18h, marché des Collectionneurs à Souppes

• 19 novembre, à 20h30, concert à La Samoisienne à Samois sur Seine

• 19 et 20 novembre, de 10h à 19h, salon des vins et de la gastronomie, salle Rustic à Montereau

• 26 et 27 novembre, salon du livre, salle du Lavoir à La Grande Paroisse

• 25 novembre, à 20h, séance du conseil municipal

• 29 novembre, à 20h30, Celtic Legends à la salle des Fêtes de Melun

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson et Jacques Illien

Rappel sur une règle d'urbanisme méconnue : la déclaration préalable

Tout projet de construction doit respecter les règles d'urbanisme en vigueur qui exigent de remplir, selon les cas, soit une déclaration préalable, soit un permis de construire. Il est important de rappeler les règles relatives à la **déclaration préalable, document obligatoire pour les travaux de faible importance** :

Le dépôt d'une déclaration préalable en mairie est obligatoire pour :

- toute construction créant de nouvelles surfaces de plancher inférieures ou égales à 20m² de Surface Hors Œuvre Brut (*abri de jardin, véranda, garage indépendant, extension de l'habitation etc...*),
- toute autre construction (*clôture, piscine non couverte ou dont la couverture a moins de 1,80 m de hauteur*),
- tous travaux sur constructions existantes et/ou changement de destination : changement de destination, sans travaux ou avec travaux, qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment, tous travaux de ravalement et de peinture (*façades, portes, fenêtres, volets etc...*), travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination.

Ce document doit être **complété et déposé, en mairie** de la commune où se situe le terrain.

La déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie pendant toute la durée de l'instruction du dossier. La mairie dispose d'un délai d'un mois pour instruire le dossier avec possibilité de réclamer les pièces manquantes.

La durée de validité de la déclaration préalable est de 2 ans. Une fois les travaux commencés, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. La possibilité existe de prolonger la déclaration préalable d'un an.

Nous remercions chacun d'entre vous de bien vouloir respecter cette règle de base de l'urbanisme.

Les travaux du pont de Pilliers ont commencé

Les travaux de restauration du pont de Pilliers ont débuté le 24 octobre dernier par le démontage et l'enlèvement des grosses pierres des parapets. Les travaux dureront au moins deux mois.

Des barrières ont été installées en amont et en aval du pont sur la route pour barrer totalement le passage aux voitures et aux piétons afin d'assurer une sécurité maximale maintenant que les parapets sont temporairement démontés.

Un nouvel arrêté a été pris, envoyé aux institutions concernées et affiché sur les barrières mises en place par M. CHAPLAIN de l'entreprise BJL (groupe VINCI) chargée de l'exécution des travaux.

Cet arrêté stipulant l'interdiction totale de circulation aux voitures, cycles et piétons (*par obligation de sécurité des usagers, des promeneurs et du personnel chargé du chantier*) a également été affiché sur le panneau "route barrée" au début du chemin rural venant de la D22.

Nous demandons à chacun d'entre vous de respecter cet arrêté et de ne pas chercher à franchir les barrières de sécurité.

M. BOTHIER, responsable de l'Orvanne pour la "Truite Dormelloise", va se charger, comme convenu avec le Service de Police de l'Eau de la DDT, de réduire le débit de l'Orvanne à partir du déversoir. L'eau ne pourra pas être dérivée totalement car les sources des Abîmes alimentent cette portion de rivière.

Les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis, à 14 h, en mairie puis sur site.

Félicitations aux petits karatékas du Foyer Rural

Le 24 septembre dernier, lors de la fête du village, la section karaté du Foyer Rural a été mise à l'honneur à travers la distinction de ses jeunes et nombreux champions. La municipalité représentée par son Maire a offert à chacun d'entre eux une coupe et a tenu aussi à souligner que les très bons résultats obtenus par cette petite section sont à mettre à l'actif du dévouement, de la rigueur et du dynamisme du professeur Ludovic GOMEZ. La présidente du Foyer Rural, quant à elle, a remis un bon d'achat à chaque jeune champion.

Jason AUGER : champion de Seine et Marne pupilles (-25 kg) - qualifié pour les championnats de France, Charlotte DE PAEPE et Lisa SCHEUBEL : vices championnes de Seine et Marne - également qualifiées pour les championnats de France, Léa MURAWSKI et Agathe VOLOKHOFF : 3^{èmes} au championnat de Seine et Marne - qualifiées pour le championnat d'Ile de France, Florian CHARPENTIER et Alex DUBOIS : 4^{èmes} au championnat de Seine et Marne.

Marché en novembre, Noël en décembre ...

Le 27 novembre prochain, lors du premier marché de Noël organisé par le Foyer Rural, de nombreux exposants présenteront leurs créations, de 10 h à 18 h, dans la salle polyvalente de VILLECERF.

Vous y trouverez les bijoux de la créatrice El', de Clara, la peinture sur porcelaine de Jacqueline MORGAN, les poteries des époux COPILLET, les assiettes décorées de Nicole DELICATA, les vitraux de M^{me} LELIEVRE, les cartes de vœux et peintures de Patricia MAURY, les serviettes en relief de Brigitte HENIN, les travaux de couture de Sylvie ZORZI et de Marie-Christine FESSARD, les produits "artisanat SEL" de Brigitte BUCKENHAM, les confitures de Mme IDALIMA, les crêpes de Catherine PORREDON pour se restaurer, les compositions florales de M^{me} GUILVERT et enfin la **braderie aux jouets de Noël** organisée par Valérie PIOT.

Information aux anciens combattants

M. Jacques DELANNOY, notre "Correspondant Défense", invite tous les anciens combattants de la commune qui ont servi lors des différents conflits (*de 39/45 à nos jours*) à se rassembler, à 11 h, sur la place du village, le 11 novembre prochain, pour participer à la cérémonie au monument aux morts.

Sécuriser la rue Grande : Consultation

Suite aux travaux de rénovation de la rue Grande, aux réaménagements des abords des écoles, de l'épicerie communale, de la place Marquis de ROYS, suite aux reprises ponctuelles du réseau d'assainissement par le SIDASS et des bouches à clef par la SAUR, il convient maintenant de passer à une deuxième phase de sécurisation. La troisième sera dévolue à l'aménagement de la place.

En effet, après la pose d'un plateau au croisement des RD 218 et 22, il nous faut maintenant obliger les conducteurs à respecter les vitesses imposées sur l'ensemble de la rue Grande.

Nous le ferons en mettant en place un stationnement des véhicules en alternat comme nous l'avons déjà fait, en 2010, sur la route de Lorrez. Afin d'affiner ce projet, tous les riverains de la rue Grande sont invités à participer à une réunion de concertation, le **mercredi 9 novembre, à 19 h, en mairie.**

Du côté de la CCMSL

L'opération "Ca cartonne" propose aux adultes résidant sur le territoire de la CCMSL de participer à des activités manuelles qui se déroulent tous les mardis de 14h à 16h au centre social de Champagne ou les mercredis de 19h30 à 21h30 et les vendredis de 14h à 16h à la salle polyvalente de Remauville. Une participation financière de 3 € par séance vous sera demandé. Renseignements au 01 64 70 63 07.